

Cahier des charges de l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi »

Item	Exigences	Commentaires
Pilotage de l'expérimentation	Former une équipe-projet	L'équipe doit comprendre le chef d'établissement, pilote du projet, des membres de l'équipe éducative, notamment le coordonnateur EPS ou l'enseignant EPS référent du dossier et les personnels de santé scolaire. D'autres personnes qualifiées peuvent en faire partie : un médecin du sport, un nutritionniste, des représentants des collectivités territoriales de rattachement, ainsi qu'un représentant de la commune, propriétaire et gestionnaire des équipements sportifs municipaux, etc.
Aménagement des rythmes scolaires	Privilégier l'équilibre entre les temps d'études en classe et les activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) pour le bien-être et la santé des élèves	Une attention toute particulière doit être portée à l'organisation chronologique de la journée (heures du repas et des collations éventuelles), à la charge de travail demandée aux élèves (à l'école, mais aussi à la maison), à la fatigabilité engendrée par les activités proposées, au temps de déplacement nécessaire pour se rendre et revenir des installations sportives.
	Permettre une activité sportive régulière et diversifiée, intégrant les enseignements d'EPS obligatoires	La plus grande cohérence doit être recherchée avec le projet d'EPS existant. Le choix des Apsa retenues permettra ainsi une offre de formation plus riche par la grande diversité des pratiques.
	Proposer des temps réservés à des activités artistiques et culturelles en complément	Le projet peut comprendre des temps réservés à des activités artistiques et culturelles, pour enrichir, équilibrer et diversifier l'offre faite aux élèves.
Projet pédagogique et éducatif	Mettre en place un réel aménagement du temps scolaire	L'organisation retenue doit être explicitée et se justifier au regard du projet.
	Préciser les classes qui participent à ce projet	Il est important que plusieurs classes d'un même niveau ou de niveaux différents prennent part au projet.
	Définir les compétences à acquérir par les élèves et les modalités d'évaluation	Les objectifs sont à préciser au regard des compétences et connaissances définies dans le socle commun ou les programmes disciplinaires. Les modalités d'évaluation seront explicitées.
	Définir les modalités de validation des acquis	Les connaissances et compétences acquises par les élèves doivent être validées et valorisées selon des modalités à définir : livrets de compétences, attestations scolaires, note de vie de scolaire, etc.
Consultation de la communauté éducative	Présenter le projet au conseil d'administration de l'établissement après en avoir débattu en conseil pédagogique	Le projet fait partie intégrante du projet d'établissement. Si l'équipe-projet ne recouvre pas le conseil pédagogique, elle doit nécessairement lui présenter le projet. Le projet peut éventuellement rentrer dans le cadre de l'article L. 401-1 du code de l'Éducation.
	Travailler avec l'équipe des enseignants d'EPS à sa cohérence et sa complémentarité avec le projet pédagogique disciplinaire	Dans le cadre du temps scolaire, la responsabilité de conception pédagogique des activités sportives proposées ainsi que le pilotage des projets relèvent de la compétence des enseignants de l'établissement. Cette responsabilité n'est pas incompatible avec la collaboration d'intervenants extérieurs brevetés d'État.
	Présenter le projet au CESC et au CVL pour les lycées	Le CESC sera utilement consulté pour l'élaboration du volet d'éducation à la santé et à la citoyenneté. De même, l'implication des élèves élus au CVL est indispensable dans l'élaboration du projet. Elle vise à favoriser la responsabilisation des lycéens.
Diagnostic et évaluation des moyens nécessaires	Évaluer les moyens disponibles et les dispositifs existants	Il est indispensable de partir d'éléments concrets : la DHG, les crédits pédagogiques, les professeurs volontaires toutes disciplines confondus. Un état des lieux des différents dispositifs existants est nécessaire : AS, SSS, options facultatives EPS, et volet sportif de l'accompagnement éducatif. Il convient également de dresser le bilan des partenariats existants.
	Évaluer les ressources locales	Le recensement des installations sportives disponibles et accessibles est indispensable. De même, la bonne connaissance des clubs sportifs locaux ou des associations culturelles existantes est importante. Les moyens de transport éventuels doivent également être étudiés.
	Estimer les besoins pour mener à bien le projet	Dans le but de vérifier la faisabilité d'un tel projet, une étude des besoins nécessaires pour mettre en place cette expérimentation est à réaliser (coût en HSE du projet, crédits nécessaires, coût des intervenants extérieurs, etc.).
Dialogue, concertation et partenariat	Développer les partenariats avec le monde sportif et les collectivités territoriales pour proposer des activités sportives l'après-midi	Il peut être fait appel à des intervenants extérieurs qualifiés (brevetés d'état). Les enseignants d'EPS restent néanmoins concepteurs et responsables de l'organisation des activités proposées. Tout partenariat doit faire l'objet d'une convention.
	Dialoguer avec les collectivités territoriales pour une utilisation optimisée des installations sportives et l'organisation des transports	Une réflexion sur l'utilisation optimale des installations sportives existantes est à mener en étroite collaboration avec les collectivités et les autres propriétaires. Une mutualisation possible des installations sportives est à envisager (ex : ouverture des installations de l'EPLE à d'autres utilisateurs en échange de l'utilisation des installations de clubs ou d'autres EPLE). Le service des sports municipal peut servir d'interface avec l'EPLE et les clubs mettant à disposition des installations et des intervenants qualifiés. Les conseils généraux et régionaux peuvent être sollicités pour l'organisation d'actions dans des bases de loisirs. De même, les services déconcentrés du ministère de la Santé et des Sports peuvent être contactés. Une contractualisation peut être envisagée avec les communes qui disposent de moyens de transport spécifiques, ainsi qu'une mutualisation des minibus dont certains établissements sont propriétaires. Des subventions peuvent être octroyées par certaines collectivités territoriales, notamment dans le cadre des contrats éducatifs locaux.
	Favoriser le lien avec les entreprises	Des partenariats ou parrainages avec les entreprises locales pourront être développés.
Santé des élèves	Suivre attentivement la santé des élèves et développer des actions de prévention en lien avec le CESC	Un travail pourra être mené en amont avec le médecin et l'infirmière scolaires pour assurer un suivi régulier de la santé des élèves, en lien avec les médecins de famille. L'expertise complémentaire d'autres professionnels de santé pourra être demandée. Ce suivi de santé prendra notamment en compte les besoins nutritionnels et les risques de fatigue ou d'accidents. L'alimentation et l'organisation de la demi-pension pourront notamment faire l'objet d'une étude particulière. Les familles seront informées régulièrement.
Association sportive	Rechercher l'expertise de l'association sportive de l'EPLE	L'expérience de l'AS en matière d'organisation des activités sportives et des rencontres est un appui important pour mener à bien le projet. Le projet ne doit en aucun cas remettre en cause le bon fonctionnement de l'association sportive mais, tout au contraire, nourrir la vie associative de l'établissement. Une formation de jeunes officiels pourra être encouragée pour entrer dans le cadre des validations d'acquis de l'expérience.
Évaluation	Bâter des indicateurs	Les indicateurs pourront porter sur la réussite des élèves (résultats scolaires, progression, etc.), la vie scolaire (assiduité, participation associative, incivilités, violence, etc.) ou le bien-être et la santé des élèves (motivation, fatigue, attention, etc.).
	Analyser les résultats	L'expérimentation doit permettre de confronter les résultats obtenus par les élèves impliqués dans le projet et d'autres qui suivent un emploi du temps traditionnel.